

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du deux avril deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le deux février deux mil vingt-six.

**Présents :** CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale, CARDON Guillaume, DUGRAIN Sophie, DARRAS Laurent, LAURENT Eric, SAMMARCELLI Elise, FALLOUEY Charles, DEKERLE Bérangère, CNOCKAERT David, THULLIER Sabine, LE LAGADEC Matthieu, MARESCAUX Périne, JACQUOT Mathilde, DESCAMPS Jacques, RACINET Marine.

**Absents :** DEBUSSCHERE Albert donne procuration à FRANCKE Olivier, LANGLANT Margaux donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

Soit : 21 présents et 2 absents avec procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

**D2026-04-08/22 Achat 124 Rue Nationale – redéfinition du projet après passage des Domaines**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq a lancé, dès 2022, le projet d'acquisitions de parcelles situées en second rang du 124 rue Nationale avec pour objectif initial de maîtriser la sécurité des enfants en créant une mobilité douce entre la Rue Nationale et le Collège Françoise Dolto.

Plusieurs délibérations du Conseil Municipal ont ponctué l'évolution de ce projet jusqu'à celle du 11 février dernier, *D2026-02-11/03 Achat d'un bien immeuble situé en second rang du 124 rue Nationale, parcelle AH256 Cellules commerciales – poursuite de la démarche en cours*, qui a permis d'acter l'achat des cellules commerciales en cours de finalisation pour un montant allant de 180.000 à 220.000€, l'évaluation des Domaines étant alors toujours en attente.

Après moultes turpitudes avec l'agent anciennement affecté à la Commune, un nouvel intervenant a été nommé et l'évaluation du prix des cellules a été transmise en Mairie le 11.03.2026 pour un montant de 285.000€ (Annexe n°11).

Monsieur le Maire a demandé au nouvel intervenant de la DGFIP d'évaluer la parcelle adjacente aux cellules, la AH122. Cette dernière comprend une grange, d'anciens bâtiments de ferme, des installations plus légères ainsi qu'une vaste surface naturelle (>10 000m<sup>2</sup>) située en zone inondable. L'évaluation a été communiquée le 13.03.2026 pour un montant de 385.000€ (Annexe n°12).

Monsieur le Maire rappelle que, de l'acquisition de cette parcelle, dépend la réalisation principale du nouveau programme municipal plébiscité lors des élections de mars 2026.

La présente délibération vient donc préciser le projet qui s'est construit au fil du temps depuis 2022 et qui trouve son apogée dans le programme de la nouvelle équipe municipale.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle AH257 comprenant les deux cellules commerciales en cours de finalisation afin de dynamiser le commerce de centre bourg. Cette démarche, s'il fallait le rappeler, s'inscrit directement dans la subvention de Dynamisation des Centres-villes centres-Bourgs dont la commune est lauréate.

Monsieur le Maire propose d'acquérir également l'intégralité de la parcelle AH122.

Enfin, Monsieur le Maire propose d'inscrire au BP2026 un montant de 165.000€ pour finaliser les travaux des cellules.

Monsieur le Maire précise que le projet d'achat des deux parcelles incluant la finalisation des travaux des cellules représente un budget de 835.000 euros de dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire précise enfin, qu'en vertu du montant évalué dans la cadre d'une étude d'avant-projet pour la transformation du centre-bourg, un rendez-vous avec l'Établissement Public Foncier est prévu début avril afin d'explorer les possibilités de lissage du financement du projet global par leur entremise. Cette piste comme celle de l'emprunt seront étudiées afin d'identifier la solution la plus agile pour la commune et la moins impactante pour les finances locales.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir :

1. Entériner l'achat des cellules commerciales au prix des domaines soit 285.000€ ;
2. Entériner l'inscription de 165.000€ pour la finalisation des travaux des cellules commerciales ;
3. Entériner l'acquisition de la parcelle AH122 au prix des Domaines soit 385.000€ ;
4. L'autoriser à signer tout document afférent à ces acquisitions et ces travaux dans la limite de ses compétences et des compétences délégués par le Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la présente délibération.

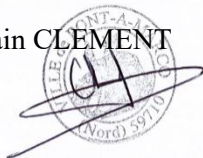
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 09/04/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

